

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de février, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-LES-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE.

Absent(s) excusé(s) : Sébastien DURAND pouvoir à C MOUILLER, Annette CARTIER DUBOST pouvoir à E MARTIN, Sandrine DELFIEU, Laëtitia DUFOUR pouvoir à L CHATELUS, Pierrick MURCIER pouvoir à A FAYET, Martine MERIGOT pouvoir à P NEMOZ

Absente : Samyha LOUBIBET

Date de la convocation : mercredi 21 février 2023

Secrétaire élu pour la séance : Pierre-Alexandre GIRARD

N° 2023-1 OBJET : DROITS DE PLACE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230228-DCM202301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

M. le Maire informe les Conseillers municipaux que le Syndicat des Commerçants non sédentaires de Roanne n'a pas donné de réponse à notre demande d'avis sur la proposition d'augmentation des tarifs des droits de place faite pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer ainsi les droits de place applicables à compter du **1^{er} janvier 2023** :

- commerçants non sédentaires :
 - pour le marché hebdomadaire ou une installation occasionnelle :

Banc de moins de 2 m	2,30 €
Banc de plus de 2 m	3,40 €
Food truck / Camion pizza	avec électricité 5,00 €
	sans électricité 3,40 €
 - Camions pour vente au déballage et au camion 50,00 €
 - Manèges – camions – stands 50,00 €
 - Autos tamponneuses – bals 90,00 €

Ces deux derniers tarifs seront appliqués pour une durée de 1 à 7 jours. Au-delà, le droit devra être payé une nouvelle fois.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 1^{er} mars 2023

Le Maire, Eric MARTIN

Le secrétaire de séance, Pierre Alexandre GIRARD

